

DEPARTEMENT  
de  
**SAONE ET LOIRE**

ARRONDISSEMENT  
de MACON

CANTON  
DE MACON-I

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE  
CHARNAY-lès-MACON**

**SEANCE**  
du 09 avril 2024

Membres en exercice : 17  
Membres présents : 12  
Membres votants : 14

Objet de la délibération

Budget primitif 2024

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture,  
le 11/04/2024  
et publication ou notification  
du 15/04/2024

*Thomas*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la VILLE DE CHARNAY-lès-MACON**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE et le neuf du mois d'avril, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon, réunie à la salle du conseil, sous la vice-présidence de Marie-Thérèse THOMAS.

**Etaient présents** : Madame Marie-Thérèse THOMAS, Madame Marie-Pierre BEAUDET, Madame Katia CASTEIL, Monsieur Yves CHOTARD, Monsieur Jean-Bernard GAUTHIER, Monsieur Christophe GUYENON, Madame Anne ISABELLON, Madame Marie-Elise MEHU, Madame Laurence MITTON, Madame Maguy MONNERY, Monsieur Jacques PERRIN, Monsieur Michel ROSSIGNOL.

**Etaient excusés** : Madame Christine ROBIN, Madame Sylvie BAUTISTA a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse THOMAS, Madame Carine PARRIAUD-DUCOTÉ a donné pouvoir à Madame Maguy MONNERY, Madame Patricia VAZ.

**Absente** : Madame Béatrice JETON-DESROCHES.

Rapporteur : M-T. THOMAS

La Vice-Présidente présente au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon le budget primitif 2024.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à **12 550 €**, et en section d'investissement à **0 €**.

Le budget du CCAS s'équilibre ainsi :

Dépenses :

- **Charges à caractère générales : 7 040 €**
  - Fournitures administratives : 150 €
  - Fêtes et cérémonies (Café rencontre + Octobre Rose) : 150 €
  - Catalogues et imprimés (Flyers, affiches) : 100 €
  - Cotisations UNCCAS : 275 €
  - Autres : 365 € (imprimante)
  - Application digitale pour favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement : 6 000 €
- **Autres charges de gestion courante (aides financières) : 5 350 €**
  - Bons alimentaires : 570 €
  - Portage de repas : 2 310 €
  - Aides financières étudiées en commission : 2 400 €
  - Missions (formations) : 70 €

- **Charges de personnel et frais assimilés : 160 €**

- Charge de personnel (URSSAF) : 160 €

Recettes :

Pour l'année 2024, la commune souhaite subventionner le CCAS à hauteur de 11 629 €. Elle sera versée par la commune une fois le budget adopté.

- Produits des services : **11 629 €** (subvention commune)
- Produits exceptionnels : 0€
- Report 2023 : **921 €**

Pas d'investissement pour l'année 2024.

### **DELIBERATION**

**VU** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du débat d'orientation budgétaire le 15 février 2024,

**VU** le budget primitif présenté pour 2024,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de Marie-Elise MEHU, Jean-Bernard GAUTHIER, Yves CHOTARD, Christophe GUYENON, Katia CASTEIL, Maguy MONNERY et Laurence MITTON.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : **12 550 €**
- section d'investissement : **0,00 €**

Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente,  
Marie-Thérèse THOMAS

